

L'« affaire Dauriac » rebondit

TÉLÉ Le mail homophobe attribué à l'ex-rédac' chef du JT serait un faux

- Accusée par Dauriac d'utiliser des « méthodes de voyou », la RTBF réalise un audit interne.
- Pour le Service public, même sans le mail, les preuves d'un « comportement inacceptable » sont suffisantes.

L'affaire « Christian Dauriac », du nom de l'ex-rédacteur en chef des JT de la RTBF, licencié la semaine dernière, a pris un nouveau tournant lundi. Des sources internes à la RTBF ont confié au *Soir* que ce que Christian Dauriac clamait depuis vendredi était correct. Concrètement, il n'aurait donc

pas envoyé de mail raciste et homophobe à un collègue. Lors d'une conférence de presse vendredi, Dauriac avait déjà dénoncé des « méthodes de voyou ». Il apparaissait jusqu'à présent comme isolé, tentant le tout pour le tout. Sauf que selon nos sources, des analyses informatiques auraient démontré que le mail était bien un faux. *Le Soir* a également pu se procurer le mail en question (photos). Il apparaît qu'il est simplement signé du nom de l'auteur. Or, la signature utilisée par les employés de la RTBF est bien plus élaborée. Elle affiche par exemple le logo et les numéros de téléphone.

Ces nouvelles informations ont de quoi rassurer Christian Dauriac qui se disait « blessé ». Il portera l'affaire au pénal dès ce mardi pour « faux et usage de faux ». Selon nos informations, il se serait par ailleurs réconcilié avec le destinataire du mail injurieux. Ce dernier qui souhaite

garder l'anonymat a décidé de s'éloigner de la RTBF, s'estimant manipulé et « sali ».

De son côté, la RTBF marche sur des œufs et communique très peu sur ce dossier. Même les membres du conseil d'administration, qui ont pourtant voté pour le départ de Christian Dauriac, n'en sauraient pas plus à l'heure actuelle. « On a reçu le même communiqué de presse lancinque que les journalistes », s'agace l'un d'entre eux. Le Service public a tout de même confirmé lundi soir que « suite aux déclarations de son ancien chef de rédaction du JT, la RTBF a effectivement diligenté une enquête interne. À ce jour, cette en-

quête n'est pas terminée. [...] La RTBF déplore que cette attitude contribue à nourrir un climat délétère dans un dossier où la seule ligne de conduite de l'entreprise est d'observer la plus stricte confidentialité dans le respect de toutes les parties ».

La RTBF a-t-elle voulu saisir l'occasion pour se séparer à moindres frais de son collaborateur ?

Ce qui gêne particulièrement au boulevard Reyers, c'est qu'en attirant l'attention des médias sur l'authenticité du mail, Christian Dauriac les détourne des témoignages qui décrivent un management « très brusque ». Une journaliste aurait même constitué un dossier pour « harcèlement moral », resté sans suite.

Dauriac admet quelques claquemets de portes et le fait qu'il se soit emporté contre son collègue lors d'une réunion « extrêmement tendue » mais sans l'insulter. Il se dit soutenu par une très

large majorité de la rédaction et nie en bloc l'intégralité des faits qui lui sont reprochés. Lesquels ? Difficile à dire à l'heure actuelle puisque la RTBF ne communique pas et que Christian Dauriac n'a pas encore reçu la notification officielle par courrier recommandé. Seule certitude : le fait que le mail soit faux ou pas ne changera rien. « C'est un ensemble d'éléments qui ont conduit à la séparation. La décision n'est pas fondée sur une pièce », fait-on savoir à la RTBF.

Deux questions restent en suspens : le timing et l'origine du mail. Christian Dauriac était déjà sur la sellette depuis plusieurs mois. Suite aux tensions qu'il provoquait en interne, son mandat n'avait été renouvelé que pour une année supplémentaire au lieu de trois. « Des objectifs quantitatifs et qualitatifs avaient été fixés, il y a eu de nouvelles plaintes donc il aurait de toute façon été viré », explique un proche. L'évaluation devait avoir lieu en décembre. La RTBF a-t-elle voulu saisir l'occasion pour se séparer à moindres frais de son collaborateur ? C'est ce que pense Dauriac.

Si l'audit interne conclut que le mail a été envoyé par une autre personne, se posera alors la question de l'identité de cette personne. Dauriac dit savoir exactement comment l'opération a été montée et qu'il réserve les noms des responsables au Conseil d'Etat. Il reste persuadé qu'il retrouvera son poste dans quelques semaines. ■

MAXIME BIERMÉ

mode d'emploi Comment se fabrique un e-mail bidon

Il existe plusieurs techniques – de la plus grossière à la plus fine – pour duper le destinataire d'un courrier électronique quant à l'identité de l'expéditeur. La plus énorme est la plus évidente : s'installer derrière le poste de travail ou s'emparer du smartphone de la personne censée envoyer l'e-mail, ouvrir son logiciel de messagerie, composer le courrier à sa place et l'envoyer ni vu ni connu.

Encore faut-il que l'ordinateur ou le téléphone ne soit pas verrouillé... L'usurpateur peut aussi tenter de mettre la main sur l'identifiant et le mot de passe de la messagerie de sa victime et se connecter sur un autre terminal pour se livrer à son méfait. Comment ? Sur le lieu de travail, un ou deux petits coups d'œil derrière l'épaule de l'utilisateur suffisent. Plus audacieux et vicieux : envoyer par e-mail un logiciel malicieux appelé « keylogger » sur le poste de la cible. Ce programme enregistre tout ou partie de ce que la personne tape sur son clavier, y compris son identifiant et son mot de passe de messagerie. Une fois ces informations récu-

pérées à distance, on est en mesure de commettre une usurpation d'identité. Il est complexe de confondre l'auteur de ce délit recourant à cette famille de techniques.

Dans le cas de Christian Dau-riac et de la RTBF, l'arnaque pourrait être d'un autre genre. Faciles à dénicher sur le web par une simple recherche sur Google, de nombreux sites permettent d'envoyer des messages au nom d'une autre personne.

« Forger un e-mail »

Bien connus des escrocs sévisant sur internet, ces outils en ligne ne requièrent que peu de connaissances techniques. Il suffit de renseigner l'adresse de son destinataire, ainsi que celle

de la personne dont on usurpe l'identité, taper son message et cliquer sur « envoyer ». La technique consiste donc à « forger un e-mail » et est connue en France sous le nom de « fraude au président », car des arnaqueurs ont ainsi dupé leurs victimes en se faisant passer pour le président du conseil d'administration de l'une ou l'autre

grande entreprise. La Fédération des entreprises de Belgique a d'ailleurs récemment mis en garde ses membres contre cette

pratique illicite.

Reste à découvrir le pot aux roses... Dans le cas de l'e-mail forgé, une analyse de l'en-tête technique – comprenez les informations numériques cachées derrière le message – permet de voir d'où provient exactement le courrier électronique et par quels serveurs informatiques il a transité avant d'atterrir dans la boîte de réception de la personne dupée. Facilement décodables par des informaticiens, ces informations contiennent entre autres les adresses IP des ordinateurs par lesquels est passé le message. Voilà qui permet aux spécialistes de repérer des anomalies, comme le détour par des pays que les e-mails d'une entreprise ou d'un service en ligne n'empruntent d'ordinaire jamais. À condition de gratter quelque peu dans le code, les experts sont alors en mesure de certifier qu'un e-mail a été forgé. Peut-être est-ce ce qu'a pu établir l'expertise effectuée à Reyers. ■

JULIEN BOSSELER